



VILLE de VELAUX

HÔTEL DE VILLE DE VELAUX

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : J.P. MAGGI

COMITE DE RÉDACTION : C. CAUHAPE

A. HERTOUX, D. OLANA, A. DUPREY,

S. ABDELMALEK



D'une tour à l'autre

Edito

Une nouvelle année, c'est un peu comme une porte qui s'entrouvre sur une nouvelle page de notre histoire. Qu'elle soit de l'ordre du travail, de l'amour, de la santé, de la famille, tout reste à écrire. Que nous réservent ces 12 prochains mois ? Ce nouveau chapitre, que chacun de nous va écrire, je vous souhaite de le vivre avec l'espérance d'un monde meilleur, d'un monde plus équitable, d'un monde plus humain.

En ce début d'année c'est le vœu que je formule pour chacun d'entre vous, que les pages de votre année soient couvertes d'une collection d'images heureuses.

2011 comptera dans l'histoire de ce village. Dans quelques mois, le cœur administratif va définitivement se déplacer pour répondre aux exigences de notre époque. Mieux accessible, plus convivial, plus fonctionnel, le nouvel Hôtel de Ville a été pensé pour être un lieu de rencontres autant qu'un bâtiment administratif.

Nous aurons la particularité d'avoir sur notre territoire trois Mairies. Celle qui date de 1898, construite sur les ruines de l'ancien hôpital, celle de 1980 où certains sont allés à l'école et enfin celle à l'architecture et aux normes de ce siècle, axées sur les économies d'énergie.

Le parvis sera aménagé dans cette optique, à l'instar des forums ou des agoras. La salle de spectacles, j'en suis convaincu, va très vite devenir un lieu culturel apprécié de tous. La qualité de cet équipement saura convaincre les plus pessimistes. Posséder à quelques portes de chez soi un lieu capable d'offrir un vaste panel d'activités culturelles et artistiques s'inscrit dans une démarche qui participe pleinement au développement local mais aussi au changement d'image des territoires ruraux.

Avant d'en disposer pleinement, ces deux bâtiments seront soumis à une visite de sécurité. Nous devons attendre son compte rendu, voire ses observations, avant d'être autorisés à les occuper, ce qui prendra plusieurs semaines encore.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de vous convier à la **cérémonie d'échange des vœux qui se tiendra le 28 janvier à 18h30, pour la dernière fois dans la salle Albert Camus**. L'équipe municipale sera heureuse de vous y rencontrer.

Très bonne année à tous.

Jean-Pierre MAGGI
Maire de Velaux

VELAUX SUR INTERNET
<http://velaux.net>
www.agglopo-le-provence.fr

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :**LES LUNDI, MARDI ET JEUDI**
de 9h à 12h et de 15h à 17h**LE MERCREDI**
de 9h à 12h et de 15h à 18h30**LE VENDREDI**
de 9h à 17h30 sans interruptionTÉLÉPHONE
04 42 87 73 73

Sommaire

Editorial	1
Permanences	2
Velaux Infos	3
- Etat Civil	
- Médecins & pharmacies de garde	
- Recensement militaire	
Infos diverses	4
Conseil municipal	5 à 8
Velaux Assos	9
Médiathèque	10
Infos Jeunes	11
Agenda	12

Permanences

AVPE

Mme Françoise POMEROLE, adjointe au Maire, déléguée à la petite enfance, présidente de l'AVPE, reçoit sur rendez-vous, place du Bon Puits.

Tél : 04 42 74 70 46

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

6, avenue de la Gare - 1^{er} étage

Reception du public

du lundi au jeudi de 9h à 12h

Tél : 04 42 87 73 77

Mme Yolande PASTRE, adjointe au Maire, déléguée à l'aide sociale, reçoit le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi de chaque mois sur rendez-vous.

Aide-ménagère ADAR

Lundis 10 et 24 janvier de 9h à 11h

Assistants sociales DGAS

Sur rendez-vous

Tél : 04 90 44 76 76

Conseiller juridique

Mercredi 12 janvier de 9h à 11h30

Permanence d'écoute Alzheimer

Mercredis 12 et 26 janvier de 14h à 18h

Tél : 04 42 87 73 79 ou 04 42 87 73 77

Point Ecoute Famille

Mercredis 12 et 26 janvier de 14h à 18h

Permanence confidentielle assurée par **Mme Simone KLEIN**, conseillère conjugale et familiale

Tél : 04 42 87 73 79 ou 04 42 87 73 77

Centremploi / Famillemplois

La Bastide Lopez - allée de La Péraude

Uniquement sur rendez-vous en téléphonant au

04 90 53 47 39

Conciliateur

Judis 6 et 20 janvier de 14h à 16h

Service Technique - avenue Jean Moulin - Velaux

Economie - Emploi

- ANPE : offres d'emploi, ateliers thématiques, etc.
- MISSION LOCALE : permanences pour les jeunes de 16/25 ans (emploi, logement, santé, etc.)

Renseignements au **Bureau de l'Emploi et de l'Economie** - La Bastide Lopez - allée de la Péraude

Tél : 04 42 87 73 78

Permanence du Maire

M. Jean-Pierre MAGGI, Maire de Velaux, reçoit en Mairie le mercredi de 17h à 19h **sur rendez-vous**.

Tél : 04 42 87 73 73

Permanence du Conseiller général

M. Jean-Pierre MAGGI, Vice-président du Conseil général, reçoit tous les jeudis après-midi **sans rendez-vous**, de 15h à 17h, dans les locaux de sa permanence : 30, passage Journet-Dubief à Pélissanne.

Tél : 04 90 55 05 33 (uniquement le jeudi)

Pôle Vie de la Cité Vie associative

M. Didier DEBARGE, premier Adjoint, reçoit les associations **sur rendez-vous**, à la Maison des Associations - Les 4 Tours.

Tél : 04 42 46 34 51

Relais assistantes maternelles

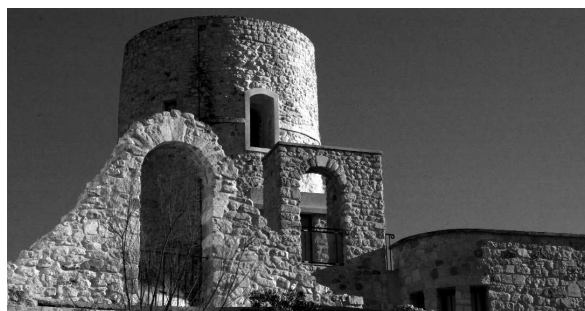
Permanence assurée par **M^{me} Nathalie GONZALEZ** tous les mercredis de 9h à 12h, dans les locaux de l'AVPE, place du Bon Puits.

Tél : 04 42 85 46 97 ou 06 75 07 98 06

Rencontre du vendredi 28 janvier de 9h à 10h30

Sur inscription au **04 90 53 08 83**

Temps de rencontre pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle, ou pour les enfants de moins de 3 ans, accompagnés de la maman ou du papa, ne bénéficiant pas d'un accueil collectif.



Tour Musée

Ouverture au public **le samedi de 14h à 17h**
Visite guidée sur rendez-vous

Service Patrimoine : 04 42 87 73 59

Etat Civil

Naissances

Nino BLANC GAUTHIER, le 27 octobre
Yanis HAUSSEGUY, le 27 octobre
Léna LUZERNE, le 5 novembre
Eloane GARIN, le 12 novembre
Lise RIZZO, le 12 novembre
Tristan JAUFFRED, le 17 novembre
Clara MARTINS, le 18 novembre
Célia ADOULT, le 25 novembre
Anton BOUNOUS--DUPREY, le 25 novembre
Soni CHARAVEL, le 27 novembre

Mariages

Gérard BLAIN et Christelle DIRAND, le 13 novembre

Décès

Jean-Michel GUERIN, le 27 octobre
Victor MARTIN, le 2 novembre
Vincent BANOS, le 7 novembre
Patrice BIANCHI, le 7 novembre
Huguette BEGUE épouse PREVOT, le 15 novembre

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons nés en janvier, février et mars 1995 (avoir 16 ans révolus) doivent se faire recenser en Mairie avant le 31 avril 2011.

Pour effectuer cette démarche, se munir de sa carte nationale d'identité, du livret de famille ainsi que de la carte nationale d'identité des parents s'ils sont nés à l'étranger.

Pour tous renseignements :

Service Etat Civil au 04 42 87 73 73

Arrêté brûlage

Réf. 0958.08 - N° 167/08

HORS SAISON ESTIVALE

Durant les mois **d'octobre, novembre, décembre, janvier, avril et mai**, tout emploi du feu sur la commune de Velaux est autorisé lorsque la vitesse du vent est **inférieure à 30km/h et seulement le matin entre 6h et 10h.**

Durant les mois de février et mars, une demande préalable devra être effectuée en Mairie une dizaine de jours avant la date prévue. L'emploi du feu se fera toujours **entre 6h et 10h.**

A partir de 10h le feu doit être complètement éteint et noyé.

EN SAISON ESTIVALE

Durant les mois de **juin, juillet, août et septembre** le **brûlage des végétaux est strictement interdit sur toute la commune de Velaux**, quel que soit le niveau de situation de danger météorologique.

L'usage de barbecue mobile (ou méchoui) doit faire l'objet d'une demande administrative préalable selon les dispositions de l'arrêté préfectoral.

Médecins & Pharmacies de garde

(de 20h à 8h en semaine, du samedi 12h au lundi 8h, les jours fériés)

En cas de besoin médical, contacter **le centre 15** qui joindra le médecin de garde.
Pour connaître les pharmacies de garde, contacter **le centre d'appel, au 32 - 37.**





Infos diverses

L'ASSOCIATION VELAUXIENNE DE LA PETITE ENFANCE (AVPE)

a le plaisir de vous convier à

une conférence sur le thème de

“ LA DERMATOLOGIE CHEZ LE JEUNE ENFANT “

Jeudi 13 janvier à 18h30

à la Maison Pour Tous

Cette conférence s'adresse à tous les parents et à tous les professionnels de la petite enfance. Elle sera animée par le **Docteur Isabelle LOTA**, dermatologue à l'hôpital d'Aix-en-Provence et par le **Docteur BLANC**.

Nous vous attendons nombreux !

DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTE S'INSTALLENT A VELAUX

Axel LATIL

VETERINAIRE

Clinique vétérinaire
4, impasse des Lilas
Avenue Jean Moulin
Tél : **04 42 74 74 00**

Alice BERNARD

DIETETICIENNE-NUTRITIONNISTE

Cabinet de diététique pour enfants, adultes,
femmes enceintes et allaitantes
Maison médicale
39, avenue Jules Andraud
Tél : **04 42 34 73 68**
ou : **06 15 89 12 52**
Courriel : **mealicebernard@gmail.com**

GDF SUEZ CONTACTS UTILES

Urgence sécurité gaz

Appeler le GrDF au **0 800 47 33 33**
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Raccordement gaz naturel

Appeler le GrDF au **0 810 224 000**
(prix d'un appel local)

Si vous avez un contrat de gaz naturel ou
d'électricité **Gaz de France DolceVita**
Appeler au **09 69 324 324** (appel non surtaxé)
ou consulter le site **www.dolcevita.gazdefrance.fr**

POUR INFORMATION

La maison de retraite, la Résidence de l'Arbois, vient de se doter d'un défibrillateur. Le responsable de cet établissement est tout à fait disposé à mettre cet appareil au service des personnes qui fréquentent ce quartier doté de plusieurs équipements sportifs.

Des membres du personnel de cette maison de retraite ont été formés à son utilisation. Cependant, n'importe quel citoyen est habilité à utiliser un défibrillateur automatique qui est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.

Dans le courant de l'année 2011, la commune va doter de défibrillateurs ses principaux sites sportifs car la preuve est faite que leur présence a déjà permis de sauver de nombreuses vies.

Conseil municipal

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2010

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs **MAGGI DEBARGE - VARGAS - POMEROLE LE SOUCHU - PASTRE DEMIGNEUX - CHIOSTRI - CARLO Jean-Claude - PALMITESSA BLANCHARD - MELIH - ROUBY CARLO Edith - FALZOI - CUENIN MULLER - MAURY - ABDELMALEK GENTY - VIDAL**

Membres excusés :

Mesdames et Messieurs **MONTBLANC - DUPREY BALESTRIERI - GUERIN BECQUET** qui ont donné respectivement procuration à Mesdames et Messieurs **MELIH MONET - J-C CARLO - DEBARGE MAGGI**

Membre absent :

Mme **GODARD**

Membres absents excusés :

Mmes **MONET - MORVAN**

Secrétaire de séance :

M. **Didier DEBARGE** élu à l'UNANIMITE,

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur le Maire, Jean-Pierre **MAGGI**.

1 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2010:

Le Conseil municipal à la **MAJORITE** adopte la décision modificative n°2 suivante :

DESIGNATION FONCTIONNEMENT DEPENSES

6184-011 Versement à des organismes de formation :

11 560 euros

64111-012 Rémunération principale :

68 288,93 euros

66112-66 ICNE rattachés :

1 500 euros

RECETTES

74832-01 Attribution du FDTP :

81 348,93 euros

TOTAL

DEPENSES : 81 348, 93 euros

RECETTES : 81 348, 93 euros

DESIGNATION INVESTISSEMENT DEPENSES

2128-MAIRIE-020 Agencements et aménagements :

26 000 euros

2183-MAIRIE-020 Matériel de bureaux et informatique :

95 000 euros

2313-GIONO-213 Immobilisations en cours-construction :

50 000 euros

2313-MAIRIE-020 Immobilisations en cours-construction :

550 000 euros

2315-MAIRIE-020 Immobilisations en cours inst. techn. :

- 647 385 euros

RECETTES

1323-MAIRIE-020 Départements :

13 615 euros

1323-VRD-822 Départements :

60 000 euros

TOTAL

DEPENSES : 73 615, 00 euros

RECETTES : 73 615, 00 euros

Contre : MM.GENTY - VIDAL

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL - FONDS SPECIAL D'INTERVENTION DU PRESIDENT - ACHAT D'UN VEHICULE AU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS :

Dans le cadre de l'optimisation de la surveillance du domaine forestier de la commune, le Comité Communal des Feux de Forêts sollicite le remplacement de leur véhicule actuel (2 places) par un véhicule plus adapté aux nécessités d'intervention. En conséquence, il conviendrait de prévoir l'acquisition d'un véhicule 5 places, plus conforme au transport de personnes et de matériel.

Le Conseil municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- d'approuver l'acquisition de ce véhicule dont le coût est estimé à 35 000 euros HT et son plan de financement,

- de solliciter l'aide financière du Conseil général au titre du FSI à hauteur de 80 %,

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL - FONDS SPECIAL D'INTERVENTION DU PRESIDENT - MISE EN SECURITE DE LA GRAND RUE ET CREATION DE PLACES DE PARKING :

Afin d'assurer la sécurité des riverains et usagers de la Grand'Rue, il convient de réaliser des travaux de mise en sécurité du mur de soutènement. A cette occasion, il serait opportun de créer une sur-largeur de chaussée pour offrir un meilleur stationnement, sans incidence sur la bonne circulation de cette rue, particulièrement étroite.

Le Conseil municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- d'approuver la réalisation de ces travaux dont le coût est estimé à 234 891 euros HT,

- de solliciter l'aide financière du Conseil général au titre du FSI à hauteur de 80 %,

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2011 - REHABILITATION DES BATIMENTS DE L'ECOLE PRIMAIRE JEAN GIONO :

La Commune de Velaux envisage une réhabilitation du groupe scolaire Jean Giono pour ce qui concerne la partie dédiée au primaire. En effet, il convient de prévoir un agrandissement des locaux afin d'assurer l'accueil des effectifs supplémentaires, sa mise en conformité et la sécurité des usagers.

Le Conseil municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- d'approuver la réalisation des travaux, dont le coût est estimé à 2 254 626,90 euros HT, proposés par le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), soit un préau, un atelier commun à deux classes, des toilettes à l'intérieur des locaux, un espace Bibliothèque centre documentaire

(BCD) accolé à une salle d'info, une salle de réunion, une salle des professeurs, un bureau pour le secrétariat et une salle pour le Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficultés (RASED),

- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation globale d'équipement 2011 à hauteur maximum de 60 %,

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

5 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AGGLOPOLE PROVENCE POUR LA CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE ET D'UN ROND POINT RUE HELENE BOUCHER :

La construction du nouveau lotissement " COGEDIM " nécessite la création d'une voie nouvelle reliant l'avenue de la Gare au niveau du Calvaire à l'avenue H. Boucher, qui est aujourd'hui une impasse. Cet aménagement s'accompagnera de la réalisation d'un rond-point à cette intersection.

En application de l'article 8.I.2° du Code des marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués par des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Aussi, dans un souci d'efficacité, d'économie et de rapidité d'exécution, il convient de conclure une convention constitutive de groupement de commandes avec " Agglopoles Provence ".

La totalité des travaux concernant cette opération doit donc être partagée entre la commune de Velaux et la Communauté d'agglomération, en fonction des compétences de chacune des collectivités. La répartition financière est définie comme suit :

- part communale :

1 036 936 euros HT

- part de la communauté d'agglomération pour l'AEP :

47 899 euros HT

- part de la communauté d'agglomération pour l'EU :

36 774 euros HT

Dans l'hypothèse où cette estimation financière soit modifiée en raison des résultats de la consultation " travaux ", la répartition serait modifiée en conséquence par avenant.

Le Conseil municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- la création du groupement de commande entre la commune de Velaux et la Communauté d'agglomération " Agglopoles Provence ",
- l'approbation de la convention constitutive de ce groupement,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

6 - CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT PAR SUBVENTION - AMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE AVEC L'AVENUE DE LA GARE ET RD 55D :

Pour compléter la création de la voie nouvelle qui débute du calvaire de l'avenue de la Gare et qui rejoint l'avenue H. Boucher, actuellement en impasse, l'aménagement d'un carrefour giratoire s'avère nécessaire entre la RD 55d et l'avenue de la Gare. Cet équipement sera implanté sur une section de route départementale située en agglomération.

Ainsi, ce projet sera réalisé en partenariat avec le Conseil général qui a décidé de transférer temporairement sa qualité de maître d'ouvrage à la commune de Velaux pour la réalisation des travaux. Il convient de conclure une convention fixant les modalités de ce transfert et la répartition des participations financières.

Le Conseil municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- la réalisation de cette opération, dont le coût est estimé à 303 721 euros HT se répartissant en une participation du département de 172 150 euros et une participation de la commune de 131 571 euros,
- l'approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Abstentions : MM. VIDAL – GENTY

7 - CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT PAR SUBVENTION - AMENAGEMENT DE L'AVENUE JEAN MOULIN ET DU PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE :

L'aménagement du parvis du nouvel

Hôtel de Ville doit s'accompagner de la réfection de l'avenue Jean Moulin, entre le rond-point Isola Dovaresse et le centre commercial Intermarché. Cette opération sera effectuée sur des routes départementales situées en agglomération (RD55/RD55c).

Ainsi, le Conseil général a décidé de transférer temporairement sa qualité de maître d'ouvrage à la commune de Velaux pour la réalisation des travaux. Il convient de conclure une convention fixant les modalités de ce transfert et la répartition des participations financières.

Le Conseil municipal décide à la **MAJORITE** :

- la réalisation de cette opération, dont le coût est estimé à 1 479 304 euros HT se répartissant en une participation du département de 284 275 euros et une participation de la commune de 1 195 029 euros,
- l'approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Contre : M. VIDAL

Ne prend pas part au vote :
M. GENTY

8 - RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION N° 13-10/10 DU 04/10/10 PORTANT SUR L'AVENANT N°1 AU LOT 10 DE L'ENTREPRISE SEDEL :

Par délibération en date du 04/10/10, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 au Lot 10 " électricité courant fort et courant faible " avec l'entreprise SEDEL. Deux erreurs matérielles ont été constatées sur les points suivants :

- le total des plus-values et moins-values HT s'élève bien à : + 10 888,03 euros
- les travaux supplémentaires représentent une augmentation totale de 1,14 % du montant initial du lot 10 et non pas de 2,42 % tel qu'énoncé dans la précédente délibération.

Le Conseil municipal décide à la **MAJORITE** :

- d'annuler et remplacer la précédente délibération n° 13-10/10 du 04/10/10 portant le même objet et ses annexes,
- d'approuver l'avenant corrigé,
- d'autoriser le Maire à signer toutes

les pièces de l'avenant n° 3 au lot 7 du marché pour la construction du nouvel Hôtel de Ville et de la salle de spectacles.

Contre : MM. VIDAL – GENTY

10 - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA SALLE DE SPECTACLES :

Par délibération du 02/04/07, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Hôtel de Ville et de la salle de spectacles, au groupement d'architectes et bureaux d'études ainsi composé :

Architecte mandataire : Agnès PAUL
Architectes associés : Atelier KELIF, Mauro VENEZIANO
Bureaux d'études : BETEC, ADRET
Scénographe : MAS EA Consultants
Acousticien : APPIA
Paysagiste : Atelier PERSPECTIVE

Le forfait définitif de rémunération a été fixé à 1 361 333,36 euros HT par ordre de service conformément au cahier des clauses administratives particulières.

Un avenant n° 1 a été pris afin d'accepter l'intégration de la société BETEC à la société SLH IDF, cette dernière devenant cotraitante de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il convient aujourd'hui de conclure un avenant n° 2 afin d'intégrer des études complémentaires liées à l'activité " cinéma " non prévues dans le concours d'architecte. Ces prestations supplémentaires portent le coût total du marché à 1 399 333,36 euros HT.

Le Conseil municipal décide à la **MAJORITE :**

- d'adopter cet avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces de l'avenant n° 2 au marché pour la construction du nouvel Hôtel de Ville et de la salle de spectacles.

Contre : MM. VIDAL – GENTY

Arrivée de Mesdames MONET et MORVAN à 19 H 10

11 - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A MME TAMET – PLACE F. CAIRE ET DEMANDE DE SUBVEN-

TION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES POUR LA CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX :

Madame Joëlle TAMET, propriétaire d'un immeuble sis place François Caire, cadastré section BC n° 82, a fait connaître son intention de vendre cet immeuble qui comprend :

- les murs d'un local commercial " pizzeria " sis 13 Place François Caire (rdc),
- un appartement de type 3 d'une superficie d'environ 55 m² sis 2 bis rue Victor Hugo (1^{er} étage),
- un appartement de type 3 d'une superficie d'environ 55 m² sis 2 bis rue Victor Hugo (2^{ème} étage).

Les deux appartements T3 sont loués par des particuliers et le fonds de commerce " pizzeria " appartient à la commune.

Le service des Domaines a été consulté et a évalué l'immeuble à 300 000 euros HT, mais aucun accord n'a pu être obtenu avec le propriétaire à un prix inférieur à 320 000 euros HT.

L'achat de ce bien présente un fort intérêt pour la commune. En effet, il permettrait de répondre aux exigences de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, notamment par l'aménagement de structures d'hébergement d'urgence.

Le Conseil municipal décide à la **MAJORITE :**

- d'acquérir ce bien à un prix supérieur au montant fixé par le service des Domaines, soit 320 000 euros HT, conformément à l'article 10 du décret n° 86-455 du 14 mars 1986,
- de solliciter une subvention à hauteur de 60% auprès du Conseil général au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières pour création de logements sociaux.

Contre : M. VIDAL – M. GENTY

12 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CI N° 21 APPARTENANT AUX HERITIERS DE MME CARREL – CHEMIN DE L'ARBOIS :

Par lettre du 19 juillet 2010, les héritiers de Madame Marie Rose CARREL veuve CARCASCIO ont proposé de céder à la commune la parcelle cadastrée section CI n° 21

d'une superficie de 11 536 m² sise chemin de l'Arbois.

La commune a accepté d'acquérir cette parcelle au prix de 9 000 euros HT correspondant à l'évaluation du service des Domaines. Cet achat présente un intérêt pour la commune car depuis plusieurs années, elle mène une politique de préservation des espaces naturels sensibles.

Le Conseil municipal décide à l'**UNANIMITE :**

- d'acquérir ce bien au prix fixé par le service des Domaines, soit 9 000 euros H.,
- de solliciter une subvention à hauteur de 60% auprès du Conseil général au titre des acquisitions de réserves foncières de moins de 100 hectares situées en milieu naturel.

Abstentions : MM. VIDAL – GENTY

13 - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE A TITRE EXPERIMENTAL DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL :

L'article 15 de la loi n° 2009-972 du 03/08/09 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, a inséré l'article 76-1 dans la loi n° 84-53 du 26/01/84, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Cet article prévoit, à titre expérimental, la mise en place d'un entretien professionnel pour les fonctionnaires titulaires des collectivités locales, se substituant à la note chiffrée. La loi n° 2010-751 du 05/07/10 prévoit cette expérimentation pour les années 2010, 2011 et 2012.

L'entretien professionnel, dont les modalités sont fixées par décret n° 2010-716, sera conduit chaque année par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et portera sur les résultats obtenus par celui-ci au regard des objectifs qui lui avaient été fixés et sur la définition des objectifs pour l'année à venir. Seront également évoqués sa manière de servir, les acquis de son expérience professionnelle et le cas échéant, ses capacités d'encadrement, ses besoins de formation, ses perspectives de carrière.

Les critères à partir desquels cette valeur professionnelle sera appréciée seront fixés après avis du comité technique paritaire et dépendront de la nature des tâches

confiées et du niveau de responsabilité. Ils porteront notamment sur :

- l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- les capacités d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil municipal décide à l'**UNANIMITE** :

- la mise en place de l'entretien professionnel annuel à titre expérimental au sein de la collectivité pour l'ensemble des agents fonctionnaires titulaires à compter de 2011.

14 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX :

Le Conseil municipal décide à l'**UNANIMITE** de modifier le tableau des emplois communaux.

Abstentions : MM. VIDAL – GENTY

15 - DONNES ACTES DES DECISIONS DU MAIRE :

MAPA - Avenant n° 1 au marché « Entretien des espaces verts » - Annule et remplace

L'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise STAR'S JARDIN concerne un montant de prestation supplémentaire de 6 000 euros HT, soit 7 176 euros TTC et non pas 7 176 euros HT comme annoncé lors de la séance du 04/10/10.

MAPA pour le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile

LIBELLE
Renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile
Marché à procédure adaptée

ENTREPRISE/ SOCIETE
SMACL

NOTIFICATION
22/10/10

MONTANT HT
3 845 euros

DUREE
4 ans à compter du 01/01/11

MAPA pour la construction d'un mur de soutènement et d'une plateforme de parking à la Grand'Rue

LIBELLE
Construction d'un mur de soutènement et d'une plateforme de parking à la Grand'Rue
Marché à procédure adaptée

ENTREPRISE / SOCIETE
EBW ASSOCIES

NOTIFICATION
19/11/10
MONTANT HT
234 890,81 euros

Attribution du marché à l'entreprise CALVIN

LIBELLE
Marché à bons de commande pour les travaux d'entretien de voiries et réseaux divers
Procédure d'appel d'offres ouvert seuil européen

ENTREPRISE / SOCIETE
EBW ASSOCIES

NOTIFICATION
30/09/10

DUREE
Sur 4 ans

Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux, avec le GRETA Marseille Littoral, dans le centre de loisirs pour le déroulement de la formation " assistants maternels " pour l'année 2011. La redevance est de 3,50 euros par heure de formation effectivement réalisée.

La séance est levée à 19 h 40.

**LE MAIRE,
Jean-Pierre MAGGI**

Velaux Assos

PHOTO CLUB VELAUXIEN " CLIN D'OEIL "

Suite à l'arrêt des activités de L'ACP au 31 décembre, dont le Club photo numérique faisait partie, une nouvelle association est née :

le Photo club Velauxien " Clin d'oeil ".

Le but de ce club est de regrouper toutes les personnes qui s'intéressent à la photographie ou à ses applications, qui souhaitent échanger leurs expériences et partager leur passion, dans le respect de chacun.

Renseignements : 13.clindoeil@orange.fr

CLUB DENIS PADOVANI

**Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite
une bonne et heureuse année 2011 !**

Du dimanche 9 au dimanche 16 janvier

Séjour à Djerba

Prix tout compris : 450 euros

Dimanche 23 janvier

Gâteaux des Rois et loto

Inscriptions jusqu'au 17 janvier

Prix : **27 euros**

A partir du jeudi 20 janvier

Exposition sur les animations, sorties et voyages depuis 30 ans

Vendredi 21 janvier

Assemblée générale (**cet article tient lieu de convocation**) et vernissage de l'exposition

Madame Droulier sera présente au bureau tous les mardis et jeudis de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30 (sur rendez-vous les autres jours).

Renseignements au 04 42 87 99 14

INFOS ARAC LOISIRS

REPAS-SPECTACLE A VELAUX

Samedi 29 janvier

Salle Denis Padovani - Foyer 3^{ème} âge

Apéritif, déjeuner, spectacle de Music'hall et animation dansante assurée par le Groupe Haute tension
Tarif : **32 euros par personne**

CROISIERE EN MEDITERRANEE

Nombreuses escales en Italie

(Sardaigne, Sicile), Grèce, Albanie

Du vendredi 25 mars au samedi 2 avril

Prix de la croisière : **725 euros** par personne (adhérents de l'ARAC), **755 euros** par personne (non adhérents de l'ARAC)

Ce prix comprend le transfert en autocar Velaux / Marseille et retour, l'hébergement en cabine double, la pension complète, les animations à bord et les assurances.

Ce prix ne comprend pas les boissons, les excursions aux escales, le service à bord, le supplément cabine individuelle (**300 euros** par personne).

Renseignements et réservations

Jean-Claude Carlo : **04 42 87 99 29 ou 06 22 17 21 88**

Pierre Balestrieri : **04 42 87 43 13 ou 06 09 87 93 27**

AMICALE DES ANCIENS DE L'ARMEE DE L'AIR

LOTO

Dimanche 30 janvier à 14h30

à la Maison Pour Tous

Cette association s'adresse aux militaires de carrière, appelés et personnels civils des Armées de l'Air, de Terre et de Mer, ainsi qu'aux personnes sympathisantes (sorties et activités diverses tout au long de l'année).

Pour tous renseignements

Président : **04 42 20 40 08**

Secrétaire : **04 42 46 34 78**

Courriel : **4a.aix@orange.fr**

Les personnes qui souhaitent recevoir le programme de nos activités par Internet, peuvent nous envoyer leur adresse mail ainsi que leurs nom et prénom.



Médiathèque

“ Histoire(s) de s’amuser ”

Secteur adulte

Atelier d’écriture

animé par Marianne Alainmat

les jeudis 6 et 20 janvier de 10h à 12h

Comité de lecture

le jeudi 27 janvier à 14h

Sélection adulte

Romans

Le syndrome [E] de Franck Thilliez, Ed. Fleuve Noir, 2010

Un endroit discret de Seichô Matsumoto, Ed. Actes Sud, 2010

Les anonymes de R.J Ellory, Ed. Sonatine, 2010

Bandes dessinées

Les années douces de Jiro Taniguchi, Ed. Casterman, 2010

L'appel du large de Maurin Defrance & F. Nury, Ed. 12 bis, 2010

Dark meat city de Run, Ed. Ankama, 2006

Documentaires

Histoire secrète de la Révolution française de Philippe Valode, Ed. Alphée Bertrand, 2010

Devenez auto-entrepreneur de Xavier Delpech, Ed. Delmas, 2010

Népal Tibet (Guide du routard) de Pierre Josse, Ed. Hachette, 2010

DVD

La rafle de Rose Bosch, 2010

La tête en friche de Jean Becker, 2010

Lol de Lisa Azuelos, 2009

CD

Pink Turtle, *Back again*, 2010

Lang Lang / Beethoven, *Concerto pour piano & orchestre n°1 Op.15*, Deutsche Gramophon 2007

Eddy Mitchell, *Come back*, Polydor 2010

Secteur jeunesse

Instant ciné

Mercredi 12 janvier de 15h à 16h30

pour les enfants de 7 à 11 ans

Sur inscription à la médiathèque - places limitées

Contes

Mercredi 19 janvier

de 14h à 14h45 pour les enfants de 5 à 7 ans

de 15h à 15h45 pour les enfants de 3 à 4 ans

Sur inscription à la médiathèque - places limitées

Avis de recherche

Nous préparons une exposition sur les vieilles rues de Velaux et leur signification. A cet effet, la médiathèque recherche tous documents ou photos de Velaux en noir et blanc. Nous vous remercions par avance pour vos informations ou documents.

CONTACT

Tél : 04 42 46 34 00

Fax : 04 42 46 34 01

Courriel : mediavelaux@yahoo.fr

Site : www.mediathèque-velaux.fr

HORAIRES

Mardi et vendredi de 15h à 19h

Mercredi de 9h30 à 12h30

et de 14h à 18h

Samedi de 9h30 à 13h

Infos jeunes EVEA

(Espace Velauxien d'Education et d'Animation)

NOS OBJECTIFS

- organiser, gérer et promouvoir des initiatives relatives à l'animation socioculturelle de la commune,
- contribuer à la mise en oeuvre de la politique de loisirs en direction de l'enfance et de la jeunesse,
- animer des dispositifs liés au développement du projet éducatif local de la commune.

Le secteur Enfance-Jeunes est animé par une équipe de professionnels, placé sous la responsabilité d'un bureau, subventionné par la commune, agréé par la CAF, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la DISS.

LA NEWSLETTER D'EVEA

EVEA vous propose de rejoindre le cercle des lecteurs de notre newsletter. Inscrivez-vous vite sur le site centredeloisirs-evea.org et vous recevrez par mail au début de chaque mois tous les événements qui font la vie du centre de loisirs.

Vous pourrez également visualiser les programmes des secteurs dans lesquels évoluent vos enfants, que ce soit le **Jardin d'enfants, les Zinzins, le Club J et la Cité jeunes.**

POLE ADMINISTRATIF

Nous démarrons une nouvelle année et nous vous invitons à effectuer les inscriptions de vos enfants pour les mercredis du 2^{ème} trimestre ainsi que pour les vacances scolaires de février, **du lundi 21 février au vendredi 4 mars.**

SECTEUR PETITE ENFANCE - ENFANCE - CLUB J

Pour la nouvelle année, nous avons décidé de nous lancer dans un projet inter générationnel avec différents publics : les Zinzins, le Club J, les Ados et les personnes âgées dont s'occupe le CCAS. L'idée de ce projet est d'échanger les opinions de chacun sur divers sujets : la musique, les films et la commune d'hier à aujourd'hui. Nous le débiterons par des ateliers d'écritures et de vidéo. Rencontre avec les résidents de " Mon Village " prévue le 12 janvier.

Chez les Zinzins sont prévus un tournoi de baby foot avec les ados (petit cours théorique sur les règles du jeu), un tournoi de pétanque avec le Club J, une chasse aux trésors avec les Toon's et une capture de drapeaux avec les Kid's.

Chez les Toon's et les Kid's, création d'un arbre généalogique et fabrication d'un joli calendrier. De plus, au programme, un grand jeu avec le Club J et un foot avec les ados.

Un peu de cuisine en ce temps de galette des rois ! La frangipane sera de sortie. Pour cela, une course aux ingrédients dans la pinède sera lancée afin de pouvoir la préparer. Une fois prête, nous la partagerons entre les Toon's, les Kid's et les parents, s'il en reste ! Et nous couronnerons le roi le plus gourmand.

Chez les Club J, les ados participeront aux activités de tous les secteurs et auront la fonction de " tuteur " avec les plus petits.

LA CITE JEUNES

Vous êtes restés sages pour le réveillon ?

C'est parti pour le 2^{ème} trimestre de l'atelier hip hop, encadré par Kevin, tous les samedis de 15h30 à 17h. Il reste encore des places. Venez danser ou apprendre à danser afin de préparer le spectacle pour le Sud Estival.

Nous comptons sur vous !

Janvier est le mois des soldes ! Samedi 15, nous partons en Avignon nous " rhabiller " : on se motive et on vient s'inscrire !

Un projet inter générationnel est lancé : viens faire un baby avec les Zinzins, et un foot avec les Kid's et les Toon's !

**Toute l'équipe de professionnels d'EVEA
vous souhaite une très bonne année 2011 !**



EVEA

Centre de loisirs

Avenue A. de Beaucaire

Tél : 04 42 74 81 40

Courriel : evea.association@free.fr

Site : www.centredeloisirs-evea.org



Agenda



JUSQU'AU 15 JAN

SERVICE PATRIMOINE

Exposition de santons au Moulin Seigneurial les mercredis et samedis de 14h à 17h.

DIM 9 JAN

ASSOCIATION DES RANDONNEURS

Rando et galette des Rois. Rdv à la MPT à 7h45.

CHORALE APPASSIONATA

Concert avec le chœur d'hommes de Marseille " Les baladins de la chanson " à l'église de La Fare-les-Oliviers, à 16h30.

MAR 11 JAN

ASSOCIATION DES RANDONNEURS

Rando de l'après-midi. Rdv à la MPT à 13h15.

JEU 13 JAN

L'ESTRMBORD

Cours de cuisine " Lou Pebre d'Ai " à la MPT à 14h : les tellines à l'aioli et la tarte tatin aux oranges

Entrée gratuite, ouvert à tous

AVPE

Conférence " La dermatologie chez le jeune enfant " à la MPT à 18h30.

VEN 14 JAN

ASSOCIATION DES RANDONNEURS

Sortie à Beaumont Pertuis. Rdv à la MPT à 7h45.

COMITE DES FETES

Remise des prix du concours de crèches provençales à la salle des fêtes, place François Caire à 18h30.

SAM 15 JAN

VOLLEY-BALL

Match Cadets salle Albert Camus à 14h30.

US VELAUX FOOTBALL

Loto à la MPT à 19h.

DIM 16 JAN

HAND-BALL

Match salle Albert Camus à 14h.

SAM 22 JAN

HAND-BALL

Match salle Albert Camus à 16h.

DIM 23 JAN

ASSOCIATION DES RANDONNEURS

Sortie à Callelongue. Rdv à la MPT à 7h45.

MAR 25 JAN

ASSOCIATION DES RANDONNEURS

Rando de l'après-midi. Rdv à la MPT à 13h15.

JEU 27 JAN

ARAC

Permanence à la salle des fêtes, place Caire , de 9h30 à 11h30.

VEN 28 JAN

ASSOCIATION DES RANDONNEURS

Sortie à St Maximin. Rdv à la MPT à 7h45.

MUNICIPALITE

VOEUX DU MAIRE A LA POPULATION

Salle Albert Camus à 18h30.

SAM 29 JAN

ARAC

Déjeuner spectacle salle Denis Padovani.

DIM 30 JAN

VOLLEY-BALL

Match Pitchouns salle Albert Camus à 9h.

AMICALE DES ANCIENS DE L'ARMEE DE L'AIR

Loto à la MPT à 14h30.

HAND-BALL

Match salle Albert Camus à 16h.

TELETHON 2010

**Bravo à tous et un grand merci !
7 242 euros**

**récoltés grâce à vous et aux bénévoles des
associations qui se sont mobilisés.**

RETROUVEZ LES SORTIES DE

**l'association des randonneurs
sur [http : //arpv.free.fr](http://arpv.free.fr)**

**l'amical cyclotourisme velauxien
sur [http : //cyclo-velaux.chez-alice.fr](http://cyclo-velaux.chez-alice.fr)**



Imprimé sur papier recyclé